

Bourse de doctorat RCMS 2026-2027

****Veuillez noter qu'en raison des règles budgétaires de l'année 2026-2027, le présent concours n'est ouvert qu'aux étudiant·e·s inscrit·e·s à l'Université de Montréal. Le RCMS et son équipe se voient bien désolés de cette situation hors de leur contrôle et espèrent pouvoir rouvrir son concours à l'ensemble de la communauté étudiante en 2027-2028.****

Dans le cadre de son programme général de soutien à la recherche étudiante, le RCMS offrira pour l'année universitaire allant de septembre 2026 à août 2027 inclusivement une bourse de doctorat d'une valeur de **5 000\$** à un·e étudiant·e dans l'une ou l'autre des disciplines représentées par les cochercheur·euse·s du RCMS. Les candidat·e·s doivent faire leurs études de doctorat sous la direction d'un·e de ces membres régulier·ère·s – voir la liste sur notre [site Internet](#). Le ou la récipiendaire devra se conformer au processus d'admission et d'inscription dans l'université d'accueil et être inscrit·e au programme de doctorat faisant l'objet de cette demande de bourse en septembre 2026.

Le programme général de soutien à la recherche étudiante du RCMS a pour objectif d'aider en priorité les projets de doctorat en émergence afin d'assurer au ou à la récipiendaire les moyens d'atteindre un niveau d'excellence lui permettant de concourir avantageusement auprès des organismes nationaux (comme le CRSH et le FRQSC).

Les projets déposés doivent avoir la musique comme objet d'étude et témoigner d'une interdisciplinarité certaine tout en s'inscrivant dans un ou plusieurs des [axes de la programmation scientifique du RCMS](#). Les candidat·e·s doivent être membres du RCMS au moment du dépôt de leur demande.

La durée du financement est d'une (1) année. La personne récipiendaire peut cependant demander le renouvellement de sa bourse pour une deuxième année, voire une troisième année en resoumettant son dossier au prochain concours. Une demande de renouvellement sera examinée dans le cadre du concours régulier, au même titre que tous les autres dossiers. La directrice ou le directeur de recherche devra justifier cette demande de renouvellement dans sa lettre de recommandation.

Dans leur demande, les candidat·e·s doivent expliquer la manière dont ils ou elles souhaitent s'impliquer dans la vie scientifique du RCMS. En outre, les boursier·ère·s RCMS s'engagent à présenter au moins une fois durant leurs études le projet de recherche financé sous la forme d'une conférence dans le cadre du colloque étudiant annuel (COBS). Ces personnes veilleront également à mentionner le soutien financier du RCMS dans toutes leurs publications et interventions entourant le projet de recherche.

Le RCMS a à cœur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) dans la recherche, qui permettent non seulement d'accroître la qualité, la pertinence, la créativité, le dynamisme et les retombées de la recherche en favorisant une plus grande diversité de perspectives, d'approches et

d'objets d'étude, mais qui contribuent également à une meilleure justice épistémique et sociale. Afin de renforcer ces valeurs d'ÉDI au sein du RCMS, les candidat·e·s devront suivre une courte formation et rendre compte des principaux enseignements qui auront été tirés dans la section du formulaire prévue à cet effet. Les candidat·e·s qui le souhaitent pourront aussi faire valoir toute circonstance spéciale ou tout élément de leur parcours jugé utile pour permettre une évaluation appropriée de leur demande.

Enfin, le RCMS favorise l'interdisciplinarité des projets et la collaboration entre ses membres sous toutes ses formes. La codirection en est une. En ce sens, à qualité égale, les dossiers de candidat·e·s codirigé·e·s par deux membres du RCMS OU dont les projets sont de nature interdisciplinaire seront prioritaires.

Pour les candidat·e·s qui ont la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, la bourse sera accordée dans la mesure où la personne s'engage à déposer une demande au CRSN et au FRQSC dans l'année qui suit le début de ses études, ou l'obtention de la bourse RCMS si elle est en 2^e année de doctorat. Pour les étudiant·e·s internationaux·ales, cette condition n'est valable que pour le FRQSC.

La bourse de doctorat RCMS pourra être cumulée avec d'autres bourses, à l'exception de celles du FRQSC, du CRSN, VANIER et MITACS. Le cumul des bourses, incluant celle du RCMS, sera d'un maximum de 35 000\$ et est calculé sur la période d'octroi allant de septembre 2026 à août 2027. Le montant de la bourse du RCMS sera modulé en fonction des autres bourses obtenues.

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 2 mars 2026, à 17h

Les dossiers comprendront :

- Le formulaire de demande dûment rempli (disponible sur le [site Internet](#)) ;
- Une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur du projet de recherche ;
- Un relevé de notes électronique récent du dernier programme d'études suivi ;
- Dans le cas d'une demande de renouvellement, une preuve du dépôt d'une demande de bourse à un organisme national autre que le RCMS.

Veuillez noter que les dossiers incomplets seront écartés.

Les dossiers complets doivent être envoyés en un document unique au format .pdf à rcms@musique.umontreal.ca.

La lettre de recommandation peut être envoyée soit par l'étudiant·e avec le reste de son dossier, soit par le·la répondant·e même, toujours à l'adresse courriel ci-dessus. Un accusé de réception sera envoyé suivant la bonne réception du dossier.